



Argumentaire en faveur de l'Initiative Salaire Minimum Jurassien.

Les Vert·e·s jurassien·ne·s et les Jeunes Vert·e·s jurassien·ne·s s'engagent naturellement pour les questions écologiques. Cette priorité environnementale s'accompagne d'une forte implication sociale, en cohérence avec notre programme de législature 2026-2030. Ce dernier vise notamment à consolider les valeurs telle qu'une société permettant l'égalité des chances, le développement d'une économie sociale et solidaire, le renforcement du principe de transparence envers les citoyens·ne·s.

L'initiative pour un salaire minimum jurassien résonne parfaitement avec ces objectifs. En luttant contre les inégalités salariales et en revalorisant les métiers mal rémunérés, encore aujourd'hui majoritairement occupés par des femmes — notamment dans les secteurs de la vente, des soins ou du nettoyage, elle s'inscrit dans une logique de justice sociale. Le mécanisme de contrôle qu'elle prévoit renforce encore cette ambition.

Par ailleurs, la modification de la portée de l'initiative permet au canton du Jura de se doter d'un outil juridique puissant : l'instauration d'un salaire minimum cantonal qui peut primer sur les conventions collectives de travail (CCT), notamment lorsque celles-ci fixent un salaire inférieur au minimum cantonal.

Car l'économie doit être au service de la population — et non l'inverse. Cette initiative garantit que chaque jurassien·ne puisse vivre dignement de son travail.